

Concertation garantie par



CONCERTATION PRÉALABLE |
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production
de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son
raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



Atelier thématique n°2

Mercredi 9 octobre 2024

www.concertation-projet-orpinia.fr



L'atelier thématique « *Enjeux environnementaux et sécurité industrielle* » de la concertation préalable sur le projet ORPINIA s'est tenue le mercredi 9 octobre 2024, à la salle socio-culturelle de Fargues-sur, en présence d'intervenants et d'une vingtaine de participants.

Le diaporama présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document.

Les intervenants présents lors de cette réunion publique :

- **Carine PERSON**, Responsable QHSE, SWISS KRONO France
- **Guillaume SALMON**, Directeur industriel, SWISS KRONO France
- **Isabelle LILLI**, Responsable d'études concertation et environnement, RTE
- **Sébastien MOUNIER**, Chef de l'unité départementale Dordogne/Lot-et-Garonne, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- **Commandant Bruno VILLENEUVE**, Chef du service prévision, SDIS 47
- **Lieutenant-colonel David GRAFFEILLE**, Chef du pôle opérationnel, SDIS 47
- **Pierre SALANE**, Président, SEPANLOG
- **Jean-Marc DIVINA**, Garant CNDP
- **Marc LAFOND**, 2concert (animateur)
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animateur).

[Introduction de l'atelier thématique :](#)

En ouverture de cet atelier, les animateurs et Monsieur DIVINA, garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ont rappelé le cadre de la concertation préalable, les modalités d'information et de participation.

Monsieur SALMON (SWISS KRONO) a ensuite présenté les grandes lignes du projet, les raisons du choix du site, et est revenu sur le calendrier prévisionnel en rappelant les différentes étapes liées à la procédure d'autorisation. En termes de calendrier, il a précisé qu'à l'ouverture de l'usine en 2028, une montée en puissance de l'usine était prévue sur trois ans pour atteindre le niveau de production de 420 000 m³/an (phase 1), avant de nouveaux investissements qui permettront d'atteindre le niveau de production de 600 000 m³/an (phase 2) en deux ans, à l'horizon 2033-2035.

Monsieur MOUNIER (DREAL Nouvelle-Aquitaine) a expliqué la procédure d'autorisation à laquelle sera soumis le projet Orpinia une fois que SWISS KRONO aura déposé son dossier. Cette autorisation vise à encadrer l'activité du site, par des prescriptions d'ordre européen (directive IED sur les émissions industrielles, par exemple), d'ordre national et préfectoral.

Il a rappelé qu'un comité avait été mis en place à l'automne 2023 sous l'autorité du Préfet du département, qui vise à aborder tous les angles du projet afin d'améliorer la qualité du dossier et amener l'exploitant à faire évoluer son dossier, notamment sur les mesures ERC (éviter, réduire, compenser). Une fois le dossier déposé, c'est une phase d'instruction qui va s'ouvrir, en parallèle d'une consultation du public sous la forme d'une enquête publique de trois mois avec un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

A l'issue de cette phase de consultation, le rapport du commissaire-enquêteur sera remis à la DREAL avec l'ensemble des avis des services instructeurs, et c'est sur cette base que le Préfet rendra sa décision.

Enfin, M. MOUNIER a rappelé que les services de l'État programment des inspections (inopinées ou convenues avec l'exploitant) tout au long de l'exploitation de l'installation, pour veiller au respect des dispositions prises dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le président de la SEPANLOG Monsieur SALANE a ensuite demandé si l'extension de l'installation en phase 2 allait faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation, ce qui a été confirmé par M. MOUNIER puisque la demande d'autorisation ne porte aujourd'hui que sur la 1^e phase.

Enfin, il a mis en avant les principaux enjeux soulevés par le projet Orpinia, à savoir la disponibilité du gisement forestier, la ressource en eau ou encore l'impact sur la faune présente sur le site.

En réponse à la question sur la disponibilité de la ressource, M. SALMON a rappelé que le groupe SWISS KRONO n'a aucun intérêt à s'installer à Fargues-sur-Ourbise s'il avait le moindre doute sur la disponibilité de la ressource. Plusieurs études externes ont été réalisées par SWISS KRONO, qui a également suivi les études du FCBA et les études du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. Si les résultats de ces études peuvent varier, elles convergent toutes pour confirmer la disponibilité de la ressource à échéance 2030/2035. Cette disponibilité a été confirmée par les sylviculteurs, avec notamment les parcelles replantées suite aux tempêtes. SWISS KRONO s'est aussi appuyé sur les avis de la DRAAF et de l'ADEME, puisque son plan d'approvisionnement a dû être présenté devant la commission bois de l'ADEME.

Il a par ailleurs mis en avant la flexibilité du process SWISS KRONO : En modifiant certaines machines, SWISS KRONO est parvenu à atteindre un mix composé à 50% de feuillus et à 50% de résineux. Le process est donc capable de s'adapter en fonction de la disponibilité des ressources locales. Il est aussi prévu d'utiliser le bois recyclé, avec l'objectif d'en utiliser a minima 20%.

Enfin, M. SALMON a reconnu que la gestion de la forêt était un enjeu, et qu'au-delà de la disponibilité de la matière, il y avait un enjeu plus large d'exploitation, de mécanisation et de formation des personnels.

Atelier thématique : Échanges avec le public

A la suite de cette introduction, les trois thématiques ont été abordées avec un temps de présentation suivi d'un temps d'échange avec le public.

Thème n°1 : Les enjeux environnementaux

Après la présentation de la consommation en eau de la future usine et des sources d'approvisionnement prévues, plusieurs participants ont demandé des précisions sur les rejets en eau, du fait notamment de la proximité du cours de l'Avance à environ 1 kilomètre, de la présence de nappes phréatiques et de zones de captage pour la production d'eau potable à environ 4 kilomètres.

Sur ce point, Mme PERSON a précisé que les seuls rejets de l'usine seront les eaux pluviales récupérées au niveau des toitures et des voiries, qui seront traitées. Il n'y aura en revanche aucun rejet d'eaux industrielles, qui seront récupérées, traitées et réutilisées dans le process.

Concernant le forage en eau potable, Mme PERSON a expliqué travailler avec un hydrogéologue mandaté par l'ARS, et qu'un forage test était prévu pour confirmer la compatibilité du forage et l'absence d'impact sur les nappes. Il a également été rappelé que le forage était prévu sur la nappe à 20 mètres, tandis que les prélèvements pour l'eau potable étaient à 40 mètres.

Un participant a ensuite demandé si les produits chimiques utilisés dans l'usine avec la colle seraient mesurés dans les eaux rejetés, et notamment le PMDI et la paraffine. Mme PERSON a confirmé qu'une surveillance de la qualité des eaux sera mise en place, notamment avec l'installation de piézomètres

en amont et en aval. Toutes les précisions seront prises pour minimiser le risque d'incident (livraison du produit par camions citernes double pot, stockage dans des silos mis dans des rétentions, etc.).

Lors de cet atelier, un élu de la Communauté de communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas et a pointé le manque d'information sur certaines communes concernant la concertation, ainsi qu'une évolution des chiffres en fonction des réunions, se disant inquiet sur la ressource en bois d'œuvre. En termes d'information, il a été rappelé qu'un affichage était installé dans toutes les mairies du périmètre, que de la documentation était également disponible dans chacune des mairies et que la concertation avait fait l'objet d'une série d'articles dans la presse locale.

Après ces échanges, Madame LILLI a présenté plus en détails les enjeux environnementaux liés plus spécifiquement au raccordement électrique. Elle précise qu'une liaison souterraine n'est normalement pas soumise à évaluation environnementale. Les projets d'usine de SWISS KRONO et du raccordement RTE étant considérés comme un « projet unique » conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, la liaison souterraine est donc intégrée à l'évaluation environnementale portée par SWISS KRONO.

Au sujet du raccordement, M. SALANE a fait part de son incompréhension quant à l'impossibilité d'alimenter la future usine avec les champs photovoltaïques en projet dans la zone de Casteljaloux, demandant si ça n'était pas envisageable dans un second temps. Monsieur GIRARDI a également encouragé le recours aux fermes solaires situées à proximité, tandis que Monsieur PONTTHOREAU a souligné qu'il s'agissait d'une question complexe d'un point de vue technique. SWISS KRONO a toutefois confirmé y travailler avec les opérateurs.

Concernant les poussières, un participant a demandé quel serait le volume de poussières émises par la future usine, en prenant l'exemple de l'usine STEICO de Casteljaloux qui rejette selon lui jusqu'à 800 kg de poussières chaque jour au niveau des cheminées. Lors de cet atelier, M. SALMON a rappelé que l'engagement réglementaire pour SWISS KRONO serait de 10 mg par norme mètre cube (Nm³), conformément aux Valeurs Limites d'Émission. Au niveau de l'ensemble du site, cela représente un maximum de 265 kg par jour, dont 91 kg issus des installations de dépoussiérages, 56 issus de la presse et 118 issus des filtres.

Thèmes n°2 et 3 : La sécurité industrielle et la gestion du risque incendie

En fin d'atelier, les enjeux de sécurité industrielle ont été présentés par SWISS KRONO avec les mesures de sécurité incendie.

En complément de ce qui a été indiqué sur la présentation (*cf. annexe ci-après*), il a été précisé que l'usine Orpinia disposera de ses propres équipes de camions avec leur camion. L'objectif est ainsi d'avoir une équipe opérationnelle au plus près du site, avant même l'intervention du SDIS dont les équipes viendraient en soutien des équipes internes.

Sur ce point, il a été demandé si les vents dominants avaient été pris en compte. Mme PERSON a confirmé que les études étaient basées sur la rose des vents de Casteljaloux, qui est la plus caractéristique.



ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



CONCERTATION PRÉALABLE
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

ATELIER THÉMATIQUE N°2 :
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
Mercredi 9 octobre – Fargues-sur-Ourbise (47)



www.concertation-projet-orpinia.fr



PROGRAMME DE LA RÉUNION

- La concertation
- Les grandes lignes du projet
- L'autorisation et le suivi du site : DREAL
- Le regard de la SEPANLOG sur le territoire
- Temps d'échange thématiques

LA CONCERTATION

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

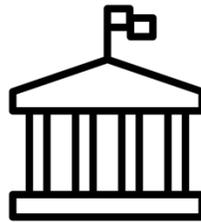
Habilitée à prendre des
décisions en son nom propre



Created by dDara
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maggioli
from Noun Project

INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables
des projets, ni du pouvoir
politique



Created by Nithinan Tatah
from Noun Project

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

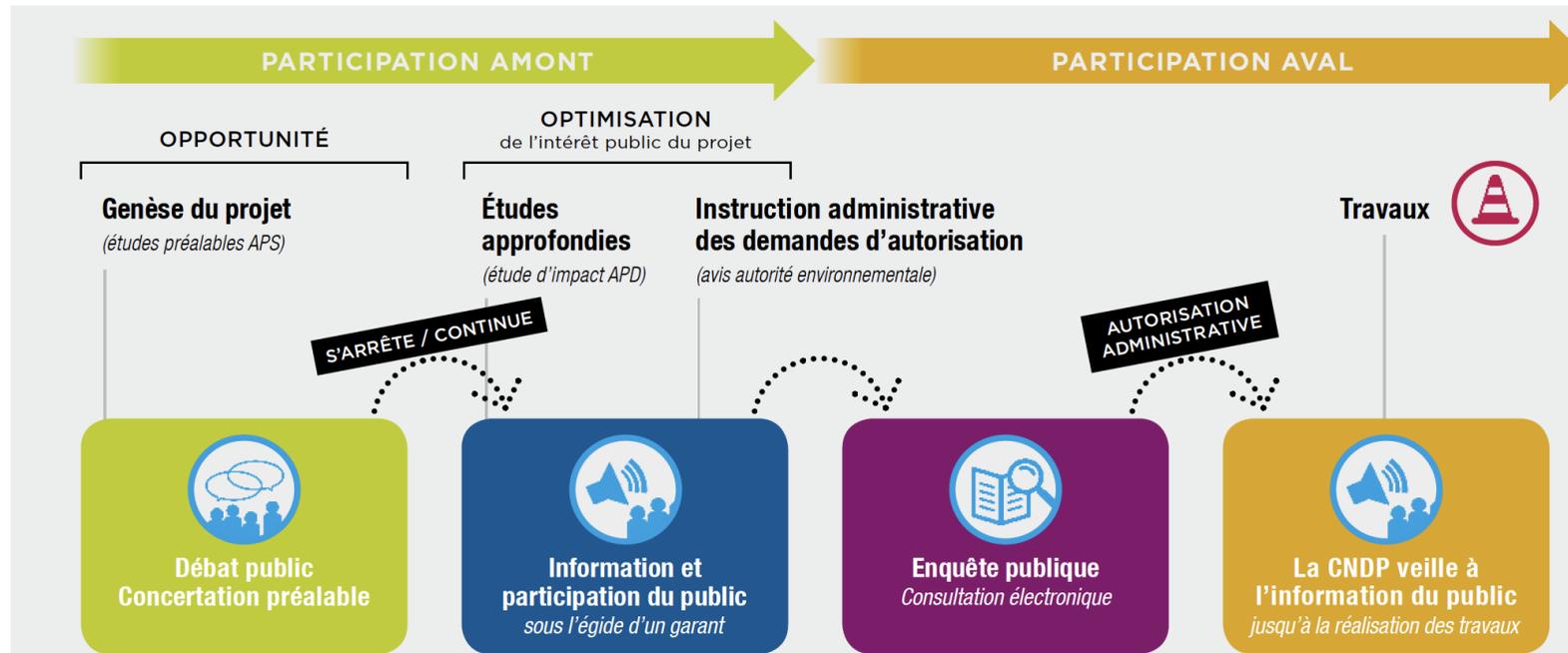
Elle défend un droit :

« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

**Article 7 de la Charte de l'Environnement,
qui a valeur constitutionnelle depuis 2005**

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

Un droit, qui sert à quoi ?



La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

Les 6 principes de la CNDP

INDÉPENDANCE

Vis-à-vis des
parties prenantes



Created by Adria Olejnik
from Noun Project

NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



Created by Tobi Hill
from Noun Project

TRANSPARENCE

Sur son travail et son
exigence à l'égard du
porteur de projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des
contributions, et non
quantitative



Created by Adria Olejnik
from Noun Project

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions
ont le même poids



INCLUSION

Aller à la rencontre
de tous les publics



Created by Tobi Hill
from Noun Project

Qui sont les garants ?



MA PAROLE A DU POUVOIR



Jean-Marc Divina

Gendarme retraité, commissaire
enquêteur, garant CNDP depuis 2023

Jean-marc.divina@garant-cndp.fr



Denis Salles

Sociologue, Directeur de recherche
retraité, garant CNDP depuis 2020

Denis.salles@garant-cndp.fr

Les modalités de la concertation préalable

Le calendrier de la concertation préalable : 2 septembre – 18 octobre 2024

Le périmètre d'information de la concertation : 23 communes, environ 19 000 habitants

9 communes de la **Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne**

Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan

8 communes de la **Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas**

Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet

6 communes de la **Communauté de communes Albret Communauté**

Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiey

Le programme de la concertation

Débat-mobile n°1
Fête d'Houeillès

Dimanche 8 septembre

**Réunion publique
d'ouverture**

Mercredi 11 septembre, 18h
*Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise*

Débat-mobile n°2

Jeudi 12 septembre (9h-12h)
Mairie de Fargues-sur-Ourbise

Réunion thématique
« Quelle contribution du
projet Orpinia à l'économie
locale du territoire ? »

Mercredi 25 septembre, 18h
Radio CFM 92 (92,1 MHz)

Débat-mobile n°3

Mardi 1^{er} octobre (matin)
Marché de Casteljaloux

Atelier thématique n°1
Intégration du projet dans son
environnement proche

Mardi 1er octobre, 18h
Salle des Fêtes de Houeillès

Atelier thématique n°2
Enjeux environnementaux
et sécurité industrielle

Mercredi 9 octobre, 18h
*Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise*

**Réunion publique de
synthèse**

Mercredi 16 octobre, 18h
Salle des Fêtes de Houeillès



À l'exception des débats-mobiles, une inscription préalable
sur le site de la concertation

www.concertation-projet-orpinia.fr

Comment s'informer ? Comment participer ?

- Sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-orpinia.fr
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Registres papier en mairies (Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès)
- Affichage en mairie et dans les commerces
- Dans la presse locale
- Auprès des garants de la CNDP



À l'issue de la concertation :

- **Bilan des garants** : 18 novembre 2024
- **Bilan des maîtres d'ouvrage** : 18 janvier 2025
- **Concertation continue** jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

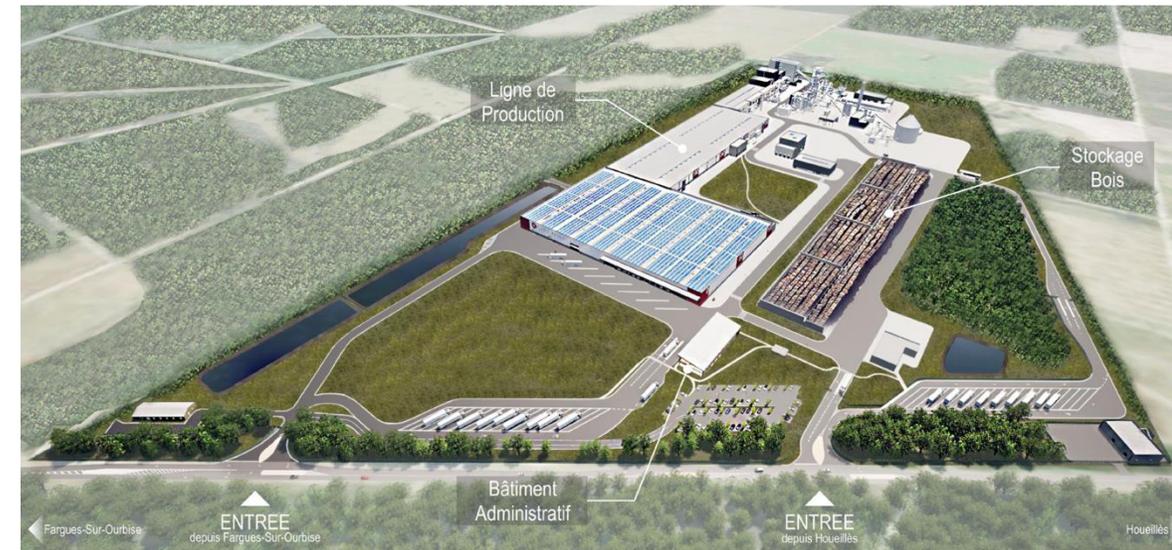


Les bilans seront rendus publics et mis en ligne
sur le site internet de la concertation

LES GRANDES LIGNES DU PROJET ORPINIA

Les grandes lignes du projet

- Une usine de production de panneaux OSB, sur la commune de Fargues-sur-Ourbise
- Un investissement de **340 millions d'euros** en phase 1 (+52 millions en phase 2)
- Un objectif de production fixé à **420 000 m³/an** en phase 1, et **jusqu'à 600 000 m³/an** en phase 2
- Un raccordement électrique au poste électrique de Nérac par RTE, via une **liaison souterraine 63 000 volts de 26km.**



Les objectifs du projet

- **Répondre aux besoins croissants en produits à base de bois dans la construction**, en France et en Espagne notamment
- **Accompagner la transition énergétique de la filière du bâtiment** grâce aux matériaux bois
- **Promouvoir des techniques et concepts de constructions innovants**, ainsi que de nouveaux produits à haute valeur ajoutée
- **Participer à la revitalisation économique du territoire** et à la dynamique de réindustrialisation de la filière bois en Nouvelle-Aquitaine

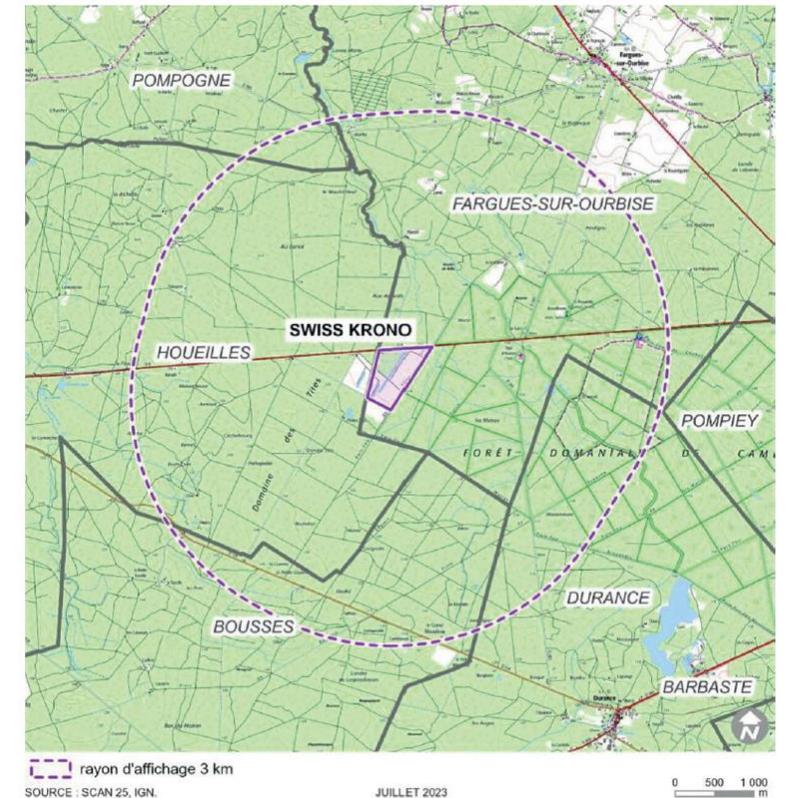
Le calendrier prévisionnel



Un site d'implantation adapté au projet

Le projet est situé à Fargues-sur-Ourbise, en bordure de la D8, sur une superficie d'environ 35 ha

- **Une position géographique privilégiée**, en lisière de la forêt landaise et à proximité des marchés visés
- **Des infrastructures de transport adaptées** (proximité immédiate de la D8, gare de fret de Tonneins)
- **Un site préalablement industrialisé**, anciennement occupé par Alliance Forêt Bois, qui hébergeait une activité de stockage des bois de tempête



L'AUTORISATION ET LE SUIVI DU SITE

**Sébastien MOUNIER, Chef d'unité
départementale Dordogne/Lot-et-Garonne
DREAL Nouvelle-Aquitaine**

LE REGARD DE LA SEPANLOG SUR LE TERRITOIRE

Pierre SALANE, Président de la SEPANLOG

THÈME N°1 : LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Quelle consommation en eau ?

L'alimentation en eau de la future installation proviendra de **3 sources** d'approvisionnement :

- 1) **Le réseau d'alimentation en eau potable** : 40 m³/mois
- 2) **Le(s) forage(s) mis en œuvre au droit du site** : 20 000 m³/mois
- 3) **Les eaux pluviales collectées au droit du stockage de bois ronds**

➤ **Aucun prélèvement n'est prévu dans les cours d'eau superficiels**



Des **études hydrogéologiques** sont en cours de réalisation pour tenir compte de la présence des nappes et de cours d'eau à proximité du site



Une attention sera portée à la réduction de la consommation future, grâce à la **réutilisation des eaux** issues du procédé et des eaux de ruissellement

Quelle gestion des eaux ?

Les eaux usées seront rejetées après un traitement approprié:

- Les eaux usées des locaux sociaux seront traitées par une station spécifique
- Les eaux de ruissellement sur les voiries et toitures seront traitées par dessablage, déshuileur/débourbeur, avec un rejet dans un fossé intégré dans le bassin versant de l'Avance
- Les eaux de procédés seront stockées et traitées par des moyens biologiques et membranaires pour être recyclées dans le process.



Les rejets feront l'objet de contrôle visant à mesurer les types de rejets et à vérifier leur conformité au regard des exigences fixées par les services de l'État

Quels impacts sur la qualité de l'air ?

Avant traitement, les rejets dans l'air seront de 3 natures :

1) Les poussières de bois émises lors des opérations (préparation du bois, criblage, ponçage, coupe des panneaux)

- Des systèmes d'aspiration permettront de canaliser les poussières, qui serviront en partie à l'alimentation de la chaudière biomasse
- Les installations seront équipées de **traitement par cyclone** ou par **filtre à poussières ou laveur**
- A l'issue de ce traitement, les rejets en poussières seront très faibles

2) L'air issu du séchoir / chaudière

- Un **électrofiltre** par voie humide sera mis en place pour traiter les poussières

3) L'air extrait de la presse à chaud, dont les émissions seront traitées par un **laveur humide**



Les rejets atmosphériques feront l'objet d'un suivi rigoureux, à la fois par l'exploitant SWISS KRONO par des organismes extérieurs et par les services de l'État.

Quels impacts sur la biodiversité ?

Le projet s'inscrit dans une **démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser)**, qui prend notamment en compte :

- **L'évaluation des impacts bruts du projet** (impacts si aucune mesure n'était mise en œuvre)
- **La recherche des impacts évitables**, par la mise en place de mesures d'évitement
- **La description des impacts résiduels**, après mise en place des mesures de réduction sur les impacts non évitables
- Enfin, **la mise en œuvre de mesures de compensation** pour les impacts résiduels



Les études environnementales sont en cours et devraient se poursuivre jusqu'en janvier 2025 pour identifier les mesures adéquates à mettre en place

Quels impacts sur la biodiversité ?

A ce jour, **le diagnostic écologique a mis en évidence les enjeux suivants**, qui devront être pris en compte par les porteurs du projet :

- **Une flore variée avec près de 200 espèces répertoriées**, dont 8 espèces protégées
- **Une présence avérée de nombreuses espèces d'oiseaux**
- Parmi les mammifères terrestres, **une loutre** a été observée, qui représente un enjeu fort
- **La présence de reptiles, d'amphibiens et d'une tortue** (la cistude d'Europe), permise par la présence d'eau sur le site
- **De nombreux insectes sur le site**, avec un seul papillon protégé (le fadet des laiches)



Pour chaque enjeu identifié, des adaptations au projet seront proposées, ou des modes de gestion possibles pour les impacts prévisibles

Quels impacts sur la biodiversité ?

- **SWISS KRONO s'est engagé à éviter les impacts sur les espèces à fort enjeu :**
 - Choix des périodes de débroussaillage (éviter la présence d'espèces protégées d'oiseaux)
 - Non-terrassement d'une zone (présence d'un papillon protégé)
 - Évitement de la mare au sud du site (présence d'amphibiens)
- **De nombreuses mesures complémentaires seront prises pour réduire les impacts :**
 - Évitement des travaux nocturnes durant les périodes susceptibles de perturber les chauves-souris
 - Mise en place de clôtures spécifiques durant la phase travaux pour protéger les sites de reproduction des amphibiens
 - Prélèvement et déplacement d'individus avant les travaux les plus impactant sur les zones en eau

Quels impacts sur la biodiversité ?

- **Plusieurs mesures de compensation ont également déjà été identifiées, parmi lesquelles :**
 - La création de 2,5 km linéaires de haies, d'une largeur de 5 mètres, pour permettre de nourrir et servir de refuge aux oiseaux
 - La mise en place de 3 hectares de prairies naturelles
 - La création d'une zone de vie nouvelle pour les amphibiens, ainsi qu'un réseau de mares et de gîtes d'hivernage
 - La création de pierriers pour les reptiles
 - La création d'une zone humide pour accueillir la loutre d'Europe.

Quel approvisionnement énergétique ?

L'énergie nécessaire au fonctionnement des installations sera issue des sources suivantes :

- **Une chaudière biomasse de 68 MW**, qui sera majoritairement alimenté par des granulés de bois et des co-produits issus de l'usine (écorces, etc.)
- **Le réseau électrique**, grâce au raccordement souterrain jusqu'au poste de Nérac
- En complément, **des solutions de productions photovoltaïques** pourraient alimenter la future usine, sur le foncier disponible et/ou avec d'autres parcs situés à proximité

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Quels sont les impacts d'une liaison souterraine ?

Phase d'exploitation

- Une liaison souterraine **ne génère aucun impact** en phase exploitation
- Si dysfonctionnement ou défaut sur l'ouvrage (cas rare) : intervention limitée aux chambres de jonction

Phase travaux

- Stratégie d'évitement des enjeux écologiques intégrée dès la conception du projet
 - ✓ Choix du **souterrain**
 - ✓ Implantation de la liaison majoritairement **sur la voirie et chemin**
Implantation des chambres de jonction ponctuellement en bordure de route sur les milieux ouverts
 - ✓ Hiérarchisation des fuseaux par rapport aux enjeux de protection des milieux naturels
et choix du fuseau de moindre impact en concertation avec les parties prenantes
- Biodiversité -> Evaluation des impacts bruts -> Mise en place des mesures **Eviter – Réduire – Compenser** (si impacts résiduels)

Travaux liaison souterraine - Quel impact pour les arbres ?

- Pas de défrichage
- Pas d'abattage d'arbre
- Identification des arbres à enjeux lors des inventaires faune-flore (insectes protégés et patrimoniaux ou Chiroptères)
- Mise en défens :
balisage des arbres à enjeux situés en bordure du chantier afin d'éviter toute atteinte

Travaux liaison souterraine - Quel impact sur les cours d'eau ?

Pour les cours d'eau interceptés : **aucune intervention** n'est prévue au niveau du lit des cours d'eau :

- **Pont de Cauderoue :**
-> passage de la liaison en encorbellement du pont via une structure adjointe
- **Pont de l'Avance :**
-> création d'une passerelle à côté du pont



Travaux liaison souterraine - Quel impact sur les zones humides ?

Evitement d'un côté de la chaussée des habitats caractéristiques des zones humides et présentant des enjeux :

- En limitant localement l'emprise des travaux
- En balisant ces zones pendant toute la durée du chantier + accès proscrits

Travaux liaison souterraine - Quel impact pour la faune ?

Le tranché étant refermée chaque jour, le risque de piégeage d'individus est négligeable durant la journée (l'activité générée par les travaux fait fuir les espèces à proximité directe)

Pour la réalisation des chambres de jonction : **mise en place de dispositif** pour éviter la mortalité, l'écrasement, le piégeage accidentel de la faune (Reptiles, Amphibiens, Mammifères (Hérisson))



Barrière Heras et géotextile
servant de barrière pour la petite faune



Travaux liaison souterraine - Quel impact pour la flore protégée ?

- Identification des zones à espèces floristiques protégées et habitat
- Evitement via l'adaptation du tracé
- Evitement via les mises en défens des stations d'espèces floristiques et habitat
- Si l'évitement total des stations d'espèces floristiques protégées et habitat n'est pas possible
-> Demande de dérogation de destruction temporaire d'espèces protégées

Travaux liaison souterraine – Gestion des EEE ?

Mesures pour **éviter l'introduction** d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le site du projet et limiter le risque de contamination des habitats naturels environnants

- Phase préparatoire
- Phase travaux

Remise en état et recolonisation des milieux

Mesures pour **favoriser la reprise** d'une végétation spontanée, lutter contre l'érosion des sols et éviter le développement de plantes exotiques envahissantes sur les sols perturbés pendant le chantier

Travaux liaison souterraine – Éviter les pollutions ?

Mesures pour réduire et contrôler les éventuelles pollutions lors de la phase travaux afin de limiter les impacts sur la dégradation des milieux naturels et notamment les milieux aquatiques :

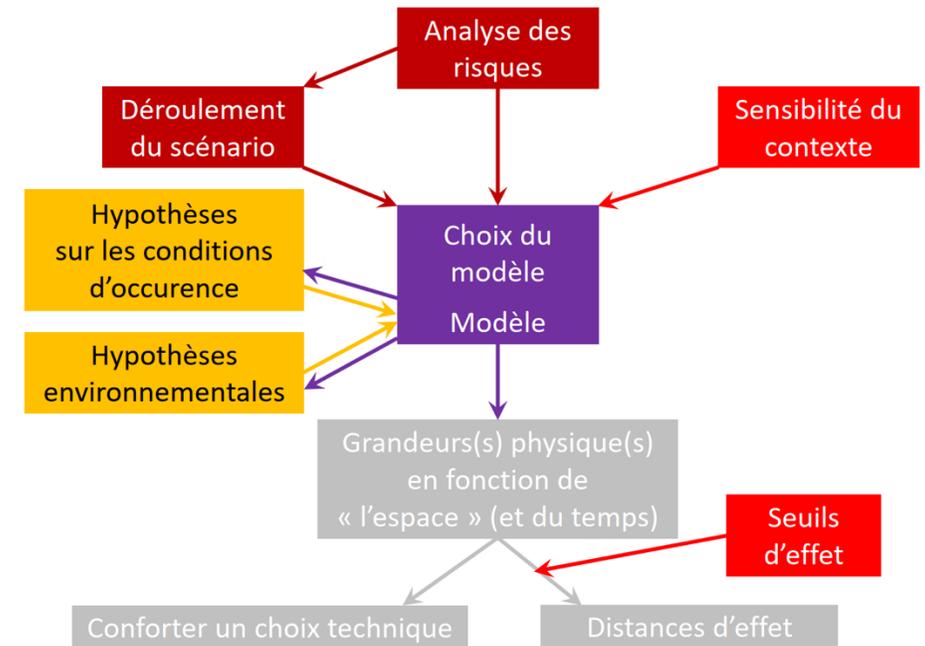
- Mise en place des zones de stockage des matériaux sur des aires répondant à tout ensemble de critères
- Dispositifs spécifiques pour la gestion des engins de chantier, le stockage et le traitement des produits liquides (huiles...) et dangereux
- Kit antipollution
- Schéma d'intervention en cas de pollution accidentelle

THÈME N°2 : LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Quelle gestion du risque industriel?

- **La gestion du risque industriel est encadrée réglementairement**
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comporter une **étude de dangers**, qui :
 - identifie de manière exhaustive les événements accidentels susceptibles de se produire sur le site
 - elle les quantifie en matière de probabilité d'apparition, d'intensité des effets et de gravité des conséquences sur les populations humaines.
 - elle évalue également les risques d'apparition d'effets dominos au sein et à l'extérieur du site.
- **Le risque principal identifié sur le projet est l'incendie**

Etapes de la modélisation pour une EDD



Toutes les incidences potentielles sur site font l'objet d'études qui seront analysées par les services de l'Etat

Quelle gestion du risque industriel?

- **Un terrain entièrement clos avec contrôle d'accès**
- **Un risque sismique inexistant**
- **Un risque environnemental :**
 - **De pollution des sols limité par l'utilisation de peu de produits chimiques, tous stockés dans des silos sécurisés et sur rétention**
 - **De pollution des eaux par l'absence de rejets de process**
 - **De pollution des airs par les systèmes de nettoyage / filtration mis en œuvre**
 - **De pollution olfactive très faible**
 - **De pollution sonore limité à l'environnement proche du site (selon les simulations acoustiques réalisées)**
- **Risque d'explosion / incendie (détaillé après)**



Toutes les incidences potentielles sur site font l'objet d'études qui seront étudiées par les services de l'Etat

THÈME N°3 : LA GESTION DU RISQUE INCENDIE

Quelle gestion du risque incendie ?

- **SWISS KRONO**, une expérience reconnue dans la gestion de sites industriels de traitement du bois
- **Une prise en compte du risque incendie à chaque étape du procédé**, pour prendre les mesures de sécurité adéquates



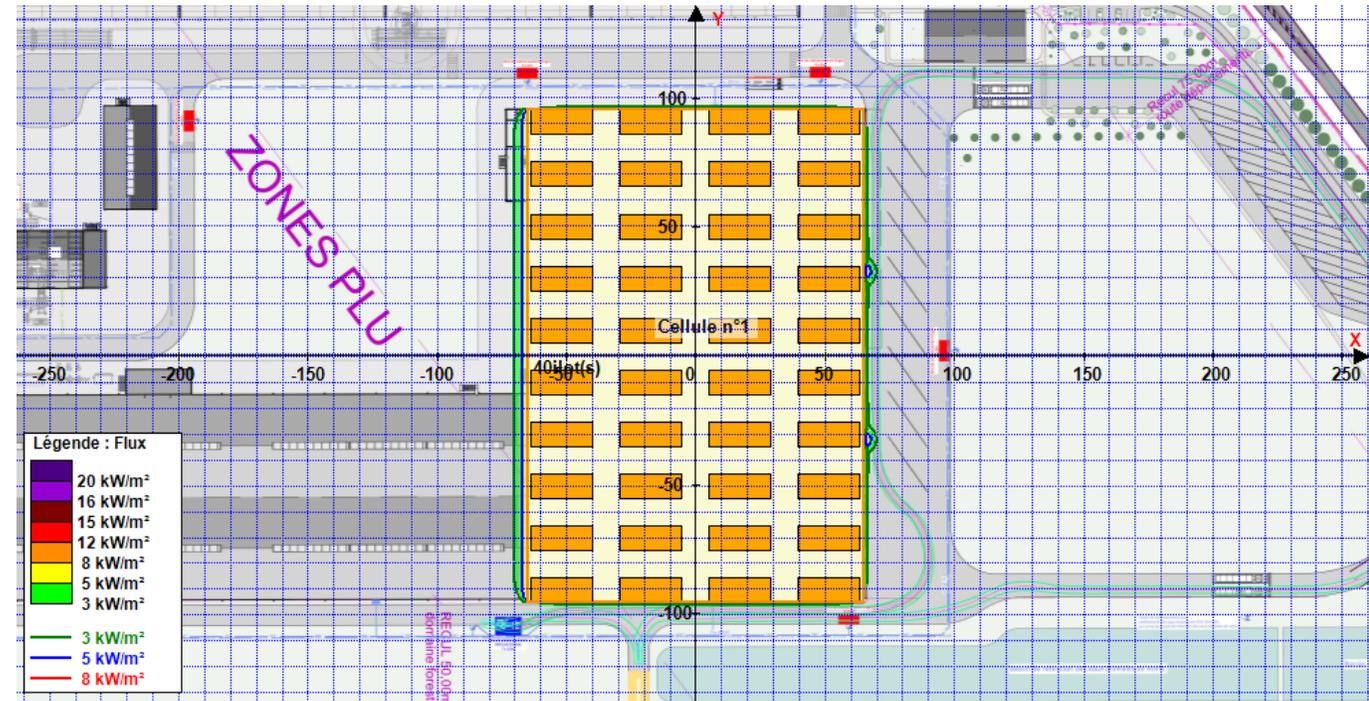
Un travail a été mené avec le SDIS 47 afin de confronter les analyses et d'organiser les moyens nécessaires à la défense du site.

Quelle gestion du risque incendie ?

Les modélisations incendie réalisées montrent toutes **un risque circonscrit aux limites du site**

Les risques liés aux activités de SWISS KRONO sont **acceptables** :

- Leur apparition est peu probable
- Aucun effet ne sort du périmètre de l'établissement



Quelles mesures mises en œuvre ?

De nombreux moyens de défense sont prévues sur les futures installations :

- **Importants stockages d'eau** en réserve incendie (2 000 m³)
- **Création d'un réseau incendie armé sous pression**, pour alimenter le maillage de poteaux incendie sur le site
- **Sprinklage de tous les bâtiments**
- **Équipements d'extincteurs** dans l'ensemble des bâtiments
- **Aménagement d'une voie carrossable sur toute la périphérie du site** pour la circulation des véhicules de secours
- **Mise en place d'une zone de débroussaillage** sur 50 mètres tout autour du site

TEMPS D'ÉCHANGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION